



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

CM39-2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de Conseillers votants : 33  
Quorum : 17 (atteint)

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au Domaine des Loges à Parthenay, sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, Maire de la Ville de Parthenay

Date de la convocation : 28 mars 2023

Présents : Jean-Michel PRIEUR, Magaly PROUST, Pierre-Alexandre PELLETIER, Véronique REISS, Hervé LE BRETON, Jean-Luc TREHOREL, Joël GRISON, Philippe BELAUD, Myriam PETIT, Sylvie BOUTET, Sylvie DUQUESNOY, Cécile CHIDA-CORBINUS, Bérengère AYRAULT, Jérôme BACLE, Jérôme FOURNIER, Franck MONGIN, Anthony PELLETIER, Sonia YANSANE, Lucile MAUILLON, Nicolas ROUSSELIERE, Joël DENIS, Béatrice LARGEAU, Jean-Luc BARDET, Karine HERVÉ, Lucie TROUVÉ et Laurence VERDON

Pouvoirs :

Chantal RIVAULT donne procuration à Lucile MAUILLON

Claude BEAUCHAMP donne procuration à PETIT Myriam

Catherine MAGNAVAL donne procuration à Hervé LE BRETON

Pascale ROBIN donne procuration à PROUST Magaly

Antoine DESCROIX donne procuration à Sylvie BOUTET

David WANSCHOOR donne procuration à Pierre-Alexandre PELLETIER

Kévin MERLIOT donne procuration à Sylvie DUQUESNOY

Secrétaire de séance : Magaly PROUST

-----  
**VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2023**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1969 A ;
- VU l'avis favorable de la Commission « Finances Publiques », réunie le 20 mars 2023 ;
- CONSIDERANT le budget prévisionnel 2023 et son besoin de financement ;
- CONSIDERANT le produit prévisionnel de fiscalité directe inscrit au budget 2023 ;
- CONSIDERANT les bases de fiscalité directe locale notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 26 pour :

- De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023, qui restent inchangés, comme suit :

Taxes	Taux
Taxe Foncière – propriétés bâties	48,33%
Taxe Foncière – propriétés non bâties	75,17%
Taxe d'habitation – propriétés bâties (résidences secondaires)	17,70%

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

Fait et Délibéré, en Mairie, à Parthenay, le 3 avril 2023  
Et ont signé le Maire et la secrétaire  
Pour extrait conforme  
(signature électronique)

Publiée le jour de la réception en préfecture